0.a. Objectif

Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

0.b. Cible

Cible 2.5 : D'ici à 2020, maintenir la diversité génétique des semences, des plantes cultivées et des animaux d'élevage et domestiqués et des espèces sauvages qui leur sont apparentées, notamment grâce à des banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et promouvoir l'accès et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées, tel que convenu internationalement

0.c. Indicateur

Indicateur 2.5.2 : Proportion de races locales classées en danger d'extinction

0.e. Mise à jour des métadonnées

Mars 2021

0.f. Indicateurs connexes

Cet indicateur est lié à l'indicateur 2.5.1b des ODD.

0.g. Organisation(s) internationale(s) responsable(s) de la surveillance mondiale

Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

1.a. Organisation

Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

2.a. Définition et concepts

Définition:

L'indicateur présente le pourcentage de races de bétail locales dont le statut est classé comme étant en danger d'extinction à un moment donné, ainsi que les tendances de ce pourcentage.

Concepts:

Un indicateur similaire a été proposé à l'origine pour la cible 15.5, et il sert également d'indicateur pour la cible 13 d'Aichi « Diversité génétique des animaux domestiques terrestres » en vertu de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Il est décrit sur la page Web du Partenariat pour les indicateurs de biodiversité (BIP), un réseau d'organisations qui se sont réunies pour fournir les informations les plus récentes possibles sur la biodiversité afin de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'Aichi (http://www.bipindicators.net/domesticatedanimals). En outre, il est présenté dans les Perspectives mondiales de la biodiversité 4, page 91 (voir http://www.cbd.int/gbo/gbo4/publication/gbo4-en-lr.pdf) qui est un résultat des processus dans le cadre de la CDB.

2.b. Unité de mesure

Proportion de races locales

2.c. Classements

Les normes et classifications internationales utilisées ont été approuvées par la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO et sont fournies plus en détail dans : FAO. 2013. Conservation in vivo des ressources zoogénétiques (accessible à http://www.fao.org/3/a-i3327e.pdf).

3.a. Sources de données

Le DAD-IS est le système d'information sur la diversité des animaux domestiques maintenu et développé par la FAO (http://www.fao.org/dad-is/en/). Il donne accès à des bases de données d'informations et de photos liées à la race et à des liens vers d'autres ressources en ligne sur la diversité du bétail. Il permet d'analyser la diversité des races d'élevage aux niveaux national, régional et mondial, y compris l'état des races vis-à-vis de leur risque d'extinction. Le DAD-IS contient actuellement des données de 182 pays et 38 espèces. Il contient des informations sur plus de 8 800 races de mammifères et d'oiseaux, parmi lesquelles environ 7 700 sont considérées comme locales (c'est-à-dire signalées comme présentes dans un seul pays).

3.b. Méthode de collecte des données

Recensement du bétail au niveau de la race ou données dérivées de livres nationaux de gestion des animaux de troupeau ou d'enquêtes nationales.

3.c. Calendrier de collecte des données

La saisie de données dans le DAD-IS est possible tout au long de l'année.

3.d. Calendrier de diffusion des données

L'indicateur est mis à jour au premier trimestre de chaque année.

3.g. Mandat institutionnel

Les coordonnateurs nationaux pour la gestion des ressources zoogénétiques sont responsables de fournir les données nationales sur lesquelles sont fondées l'indicateur. Leur mandat a été approuvé par la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et est décrit plus en détail dans : *Élaboration du cadre institutionnel pour la gestion des ressources zoogénétiques*.

Directives sanitaires et de production animale de la FAO. N° 6. Rome. (Accessible à http://www.fao.org/3/ba0054e/ba0054e00.pdf).

4.e. Ajustements

Sans objet.

4.k. Évaluation de la qualité

Tous les deux ans, la FAO organise des ateliers mondiaux de coordonnateurs nationaux pour évaluer et discuter de la collecte de données sur lesquelles sont basés les indicateurs. Les indicateurs euxmêmes sont automatiquement calculés dans le DAD-IS.

Page: 3 of 3